

Date de convocation du Conseil Municipal : 25.02.2019
Date d'affichage du compte-rendu : 08.03.2019
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 34

Le quatre Mars deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire – Maire délégué Chef-Boutonne, Mme Sylvie MAGNAIN 1^{er} Adjoint, Mme Emilie BAUDREZ 2^{ème} Adjoint, M. Joël PROUST 3^{ème} Adjoint, Mme Amanda HOLMES 4^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 5^{ème} Adjoint, M. Jean-Marie VALLET 6^{ème} Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ 7^{ème} Adjoint, M. Henri MOINARD, 8^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE Maire-délégué La Bataille, M. Jean WAROUX Maire-délégué Crézières, M. Claude REDIEN Maire-délégué Tillou, M. Timothy WEIR, M. Robin HOLMES, M. Jean-Luc COUTANT, Mme Sophie ROBION, Mme Marie-Noëlle RINGEISEN, Mme Valérie COARRAZE, M. Claude PAPOT, M. Francis GRIFFAULT, M. Noël GIRAUD, M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAUT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, M. Stéphane VASLIN, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD et M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS : Mme Martine DUMEIGE, Mme Jacqueline LORET, Mme Sylvie COUTEAU qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à M. Jean WAROUX, Mme Ginette HAYE et M. Arthur JONES ainsi que Mme Karen BOUTY, M. Jean GENAIS, Mme Séverine BERLAND, Mme Peggy AUGUSTIN excusés non représentés et M. Patrice BAUDOIN non excusé non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Emilie BAUDREZ

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et rappelle que Madame Hillier Smith a présenté sa démission. Il la remercie pour le travail effectué pour la collectivité depuis 2014.

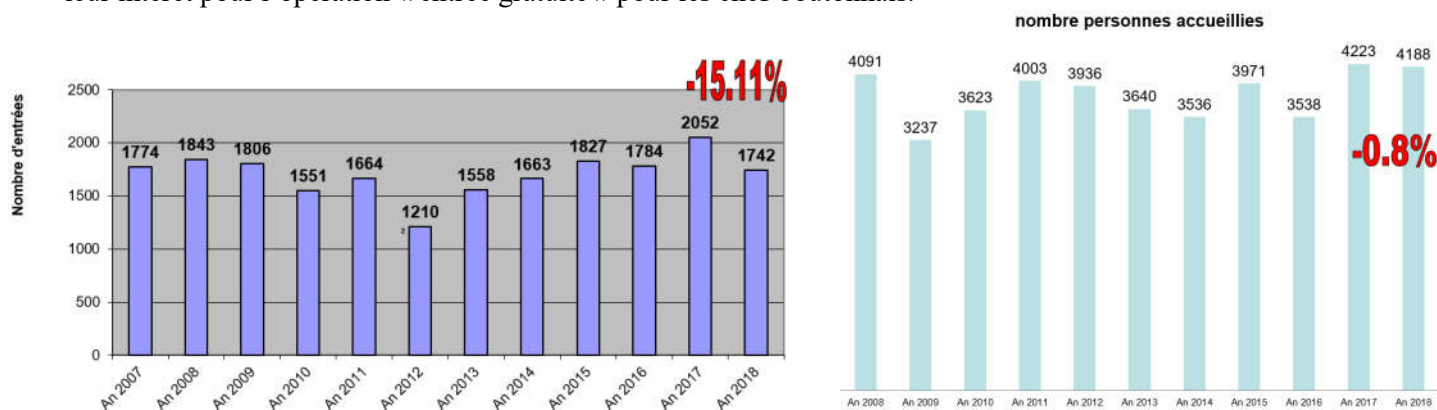
Après adoption du compte-rendu de la séance du 04 Février 2019, le Conseil Municipal délibère comme suit :

CHATEAU DE JAVARZAY BILAN 2018

Comme chaque année, Monsieur Christian Beaudoin agent affecté à la promotion du château de Javarzay vient présenter au Conseil Municipal, le bilan de l'activité de l'année écoulée. La fréquentation des visites est en baisse L'exposition de l'association C.A.I.L a bien sûr aidé à maintenir le nombre de personnes accueillies puisqu'il est quasiment stable.

Il rappelle que le château ouvre à Pâques et ferme à la Toussaint.

Le nombre de visites pour les journées du patrimoine est légèrement en baisse (384 contre 515 en 2017), la préférence étant donnée par les visiteurs aux sites qui ne sont pas ouverts le reste de l'année. Seulement 30 visiteurs ont fait valoir leur intérêt pour l'opération « entrée gratuite » pour les chef-boutonnais.



1742 visiteurs se répartissant ainsi : 935 français, 202 étrangers, 384 pour les journées du patrimoine et 221 visiteurs gratuits

Il communique la liste des expositions programmées en 2019. Les exposants viennent gratuitement et prennent à leur charge l'organisation des vernissages.

Il souligne par ailleurs la bonne participation aux animations Géo coaching (chasse au trésor – course d'orientation) Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian Beaudoin pour son travail, cet exposé et ses réponses aux questions des élus.

**SCENOGRAPHIE DU CHATEAU DE JAVARZAY – PLAN DE FINANCEMENT
LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire indique que ce dossier est la suite logique du point précédent et informe qu'il est le fruit d'un travail concerté en 2017 et 2018, entre la commune, l'association des Amis du Château de Javarzay et l'association C.A.I.L avec Céline Fournie et Bertille Jollivet qui ont réalisé l'étude de faisabilité du projet de scénographie.

Ce temps de concertation a été long car l'affectif est fort ; les bénévoles ont construit ce musée au gré des années, depuis l'achat du château. Vouloir le moderniser pour le rendre plus attractif signifie reconnaître tout ce travail accompli et rechercher à maintenir son attrait pour les visiteurs. L'esprit des visiteurs a changé. Il conviendrait de passer d'un « musée spectateur » à un musée où l'on pourrait voir des vidéos, faire des expérimentations avec une déclinaison à l'extérieur pour occuper tous les espaces. La présentation globale de l'étude montre une modernisation forte, tout en maintenant les coiffes.

Le point fort à valoriser et cautionné par tous, est l'ingéniosité. Ce thème pourrait être illustré, par exemple, avec des tableaux sur la vie de JF Cail, des espaces expériences, les coiffes et leur montage, des pupitres découvertes, des espaces matériaux, des espaces pédagogiques, des applications mobiles, le musée, des éléments du château valorisés (charpente....).

Monsieur le Maire commente l'étude et répond aux questions des élus. Il indique que le plan de financement avait été validé avec un taux de subvention à 80%, ce projet présentant un réel intérêt pour le territoire. Si certains financeurs souhaitent que l'opération ne soit pas engagée pour se positionner, le Conseil Départemental exige la présentation d'un Avant-Projet Définitif (APD).

Les élus échangent sur les coûts de fonctionnement (tarifs des entrées, frais de personnel), les horaires d'ouverture, les moyens de communication, actuels et induits par l'opération. Par ailleurs, il est souligné le fait que cette opération peut contribuer à l'obtention de la marque Petite Cité de Caractère convoitée par la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le plan de financement actualisé :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Aménagements extérieurs	30 000 €	Europe (LEADER)	20 000,00 €
Aménagements intérieurs	312 355,00 €	Etat (Contrat de ruralité 30%)	144 000,00 €
Généralités transversales	40 500,00 €	Région (Politique régionale pour la valorisation du patrimoine)	120 000,00 €
Maitrise d'œuvre + contrôle	61 256,80 €	Département (CDAT)	100 000,00 €
Frais divers (frais consultation - assurance dommage ouvrage)	15 657,00 €	Cité de communes ou d'agglomération :	
		Autres organismes publics : (Établissements publics, autres syndicats,)	
Provisions pour imprévus	20 231,20 €	COMMUNE	96 000,00 €
TOTAL HT	480 000 €	TOTAL HT	480 000 €

- confirme les demandes d'aides et donne mandat à Monsieur le Maire pour le dépôt des dossiers
- valide le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération
- prend note du concours de l'agence technique départementale ID79 pour l'établissement du dossier
- mandate la commission « Finances » pour préparer le dossier et proposer les critères de sélection.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame Sylvie Magnain indique que la commission Animation a étudié les demandes d'aides reçues lors de sa réunion du 11 Février.

En vertu du règlement et des dossiers, sur proposition de la commission le Conseil Municipal décide d'attribuer à :

Surfin'Boutonne : 400 € accord unanime, pour contribuer à l'organisation du concert du 09 Mars « Audrey et les FacesB » ;

Pétanque Boutonnaise : 200 € (33 pour 1 contre) pour contribuer à l'achat de tenues réglementaires obligatoires ;

Foyer Culturel : 2 000 € accord unanime pour contribuer à l'organisation de la 7^{ème} biennale des Métiers d'Art les 30 et 31 mars 2019.

CCAS POLITIQUE REGLEMENT 2019

Madame Nicole Bettan présente la politique que le CCAS s'est fixée lors de la réunion du 18 février, et le règlement qui en découle.

L'activité du CCAS est régie par les principes suivants :

- les dossiers sont étudiés de façon anonyme et respectent les règles de confidentialité
- les aides du CCAS revêtent un caractère de subsidiarité
- les secours accordés ont un caractère ponctuel
- le demandeur doit être majeur et justifier d'un domicile principal à Chef-Boutonne
- le demandeur étranger doit être en situation régulière de séjour et le justifier.

Et les aides concernent respectivement les actions ainsi désignées :

- Pass'Sport Loisirs
- Entrées Piscine et Cinéma
- Permis de conduire (sans limitation d'âge)
- Aides directes (ou secours en argent) : Type FSL
- Bons d'urgence exceptionnels (alimentaires, carburant et gaz)
- Prêts du CCAS

L'accueil du CCAS est assuré par Madame Cornette qui travaille avec tous les acteurs sociaux

Il est souligné que la CCAS attribue des subventions à plusieurs associations caritatives avec lesquelles il existe un réel partenariat.

CONVENTION UTILISATION MINIBUS

Madame Nicole Bettan rappelle que le service de transport vers le marché du samedi matin a été reconduit avec les communes volontaires (Hanc, Ardilleux et Loubigné) jusqu'au 30.06.2019 (date à laquelle il sera fait un bilan de la fréquentation pour décider de la suite à donner à ce service). Les élus de chacune de ces communes s'organisent pour conduire bénévolement le minibus pour maintenir un coût d'accès raisonnable pour les usagers.

S'agissant de chauffeurs ne dépendant pas directement de la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature d'une convention stipulant les modalités de mise à disposition du minibus utilisé.

CONVENTION ENTRE LE CIAS AVEC LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que le personnel communal intervient parfois en renfort technique ou pour des besoins occasionnels, à l'EHPAD de Chef-Boutonne en vertu d'une convention en stipulant les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire ce principe et autoriser la signature d'une convention avec le CIAS de la Communauté de Communes que l'EHPAD a intégré au 01.01.2019, indiquant les conditions de mise à disposition gracieuse du personnel communal.

STATIONNEMENT DES COMMERCANTS AMBULANTS

Afin d'harmoniser les conditions d'accueil des commerçants ambulants sur les communes historiques de la commune, sur proposition du bureau municipal, le Conseil Municipal fixe ainsi les tarifs :

Tarifs de plaçage pour le marché hebdomadaire Place Cail :

- Minimum de perception : 2 € 2ml + électricité ou 3ml : 2.50 €
- 3ml + électricité ou 4ml : 3.00 € 4ml + électricité ou 6ml : 3.50 €
- 5ml + électricité ou 8ml : 4.00 € 6ml + électricité ou 10ml : 4.50 €
- 7ml + électricité ou 12ml : 5.00 € 8ml + électricité ou 14ml : 5.50 €
- 9ml + électricité ou 14ml : 6.00 €.

Tarifs concernant plus particulièrement la foire de Javarzay le 26 Juin :

- Commerçants pour foire aux véhicules: 1 € par ml avec min de 2.50 €
- Commerçants ayant des véhicules : 1 € / VL, 0.5 € / petit matériel et 2 € / PL et tracteur.

Tarifs pour ventes exceptionnelles (camions) le samedi matin Place Pré : 150 €.

Tarifs hors temps du marché hebdomadaire du samedi matin :

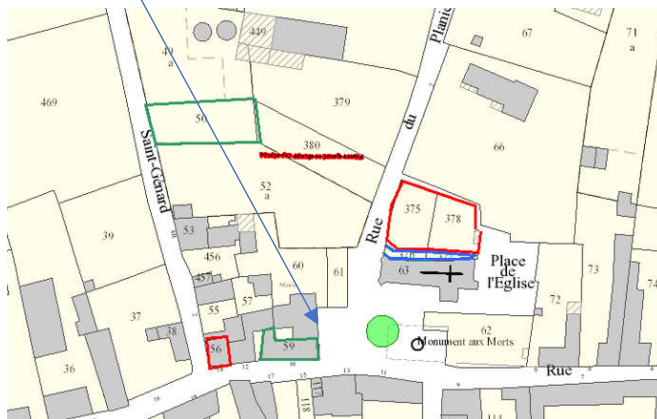
Type des commerces	Marché du samedi			Autres jours de la semaine		
	REPONSE	lieu	tarif par fois	REPONSE	lieu	tarif par fois
Commerce non alimentaire	OUI	Place Cail	0,60 € / ml avec 1,80 min	NON sauf fleurs à la période de la Toussaint	Place Cail	Forfait pour la semaine de 20 €
Magasins ambulants	OUI	Place Pré	150 €	NON		
Alimentaire hors restauration rapide	OUI	Place Cail	0,60 € / ml avec 1,80 min	OUI si activité non concurrentielle à un magasin hors grande surface	Place Cail	5 €
Restauration rapide	Oui	Place Cail	0,60 € / ml avec 1,80 min	OUI uniquement les dimanches, lundis, mardis, mercredis	Place Pré	5 €

Par ailleurs, la restauration rapide sera autorisée sur l'**Espace du Pinâ à Tillou** et sur le **Parking de la Mairie à La Bataille** selon les mêmes conditions financières que sur Chef-Boutonne, mais sans contrainte ni de jour ni d'horaires.

OPPORTUNITE D'ACQUISITION IMMOBILIERE POUR LA SECURISATION D'UNE INTERSECTION A TILLOU

Monsieur Claude Redien présente le projet situé sur la commune historique de Tillou et dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer les conditions de circulation au carrefour Place de l'Église / Grand-rue
- Rénover la maison Soltoian après recul du pignon Est
- Retrouver l'espace communal autour de l'église par un échange de parcelles



En 2018, une étude a été réalisée par l'Atelier du Trait pour vérifier la pertinence de la réduction de la surface de la maison pour palier aux problèmes de circulation et définir les contraintes et besoins pour la poursuite du projet (coût des travaux, coûts de l'opération).

Le coût estimatif de cette opération est de 151 000 € (sans le montant d'achat de la maison – en vente depuis 2013 - ni le traitement des abords) et des aides sont possibles : CAP 79 - DETR - CEE.

Considérant que la mise en vente de cette maison constitue une réelle opportunité pour l'amélioration de cette intersection, le Conseil Municipal à l'unanimité mandate Monsieur le Maire et Monsieur Claude Redien pour en négocier l'achat avec les propriétaires. Les conditions financières en sont définies. Il est précisé que le coût du déplacement du poteau et du lampadaire sera chiffré pour disposer d'un coût global d'opération avant tout dépôt de dossier de demande d'aide.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU POUR L'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Considérant les conventions entre la communauté de communes Mellois en Poitou et les communes de LA BATAILLE, CHEF-BOUTONNE et TILLOU signées en 2018,

Après avoir rappelé que la commune de CHEF-BOUTONNE est dotée d'un PLU (CHEF-BOUTONNE), de DEUX cartes communales (LA BATAILLE et TILLOU) et d'un territoire soumis au règlement national d'urbanisme (CREZIERES),

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les conventions des communes historiques sur la commune nouvelle de CHEF-BOUTONNE et d'y intégrer un nouveau territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la signature d'une convention définissant les modalités de travail en commun avec le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes et le service instructeur de la Communauté Mellois en Poitou, placé sous la responsabilité de son Président dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.
- Décide de confier l'instruction des dossiers de Déclarations Préalables, de Permis de Construire, de Permis d'Aménager, de Permis de Démolir et les Certificats d'Urbanisme opérationnels au service instructeur de la CDC
- Décide que les Certificats d'urbanisme d'information seront instruits par le service communal à compter du 01.05.2019.

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU CIMETIERE DE CREZIERES

Monsieur Jean Waroux indique que la commune de Crézières avait pour intention d'acquérir un terrain jouxtant le cimetière de Crézières pour améliorer l'accessibilité de celui-ci. Ce terrain est un terrain abandonné qualifié de « bien sans maître », une procédure d'acquisition peut donc être envisagée.



Monsieur Waroux ajoute qu'il n'est pas envisagé de modifier le cimetière, si ce n'est pour créer un jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide ce projet de mise en accessibilité du cimetière
- valide le principe d'achat dudit terrain jouxtant le cimetière cadastré SECTION AO N° 616
- décide de lancer la procédure d'achat de biens sans maître en l'étendant à d'éventuels autres biens situés sur les 3 autres communes qui sont à recenser pour la prochaine réunion.

CREATION D'UNE COMMISSION CIMETIERE

Monsieur Rodolphe Fourré indique que la commune dispose de 6 cimetières avec des règlements différents qu'il conviendrait d'étudier pour les harmoniser. Il propose de créer une « commission cimetières ».

Mesdames Marie Claire Veque, Jacqueline Loret et Marie Noelle Ringensein et Messieurs Claude Papot, Francis Griffault et Jean Waroux sont volontaires pour travailler avec Monsieur Fourré sur ce dossier.

ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait un appel à candidatures pour remplacer le responsable des services techniques parti fin février. Le candidat qui avait été choisi a fait le choix d'une autre collectivité qui l'avait elle aussi retenu. Ainsi il est nécessaire de mettre en place une organisation temporaire pendant la nouvelle vacance de la vacance du poste.

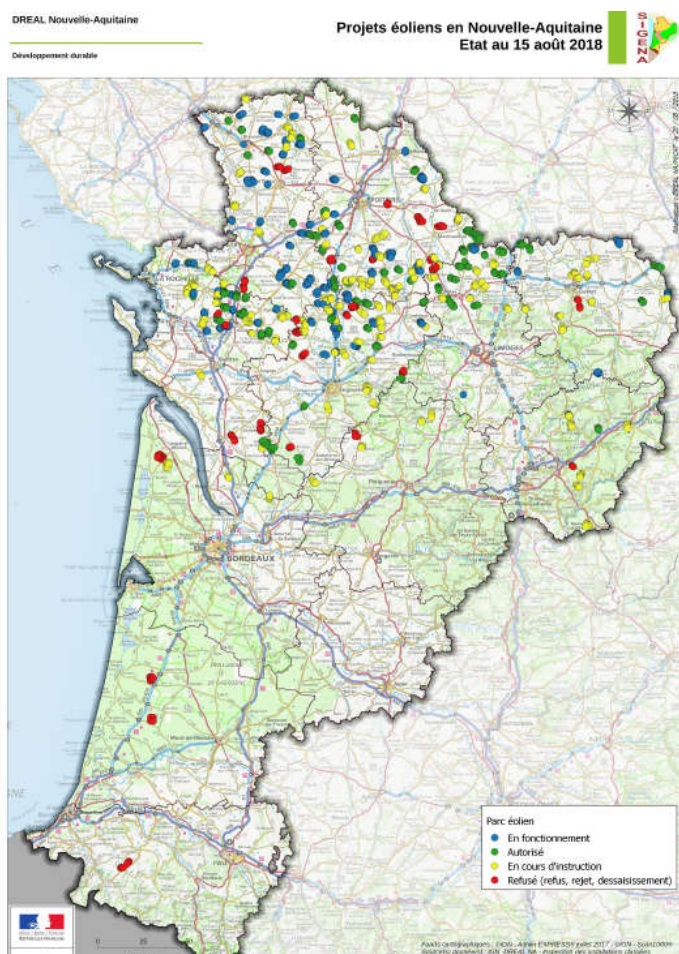
Sur proposition de la Commission « Ressources Humaines » le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer un « Pôle Gestion des espaces publics » regroupant le service voirie et le service espaces verts
- Accepte que soit recruté un chef d'équipe de ce « Pôle Gestion des espaces publics » par anticipation, au départ de Monsieur Jacques Barreau actuellement chef d'équipe du service espaces verts, actuellement en arrêt de travail et qui envisage de faire valoir ses droits à la retraite par la suite
- Décide de créer un Pôle Bâtiment dont Loïc Bernegoue agent de maîtrise principal, sera désigné chef d'équipe.

Par ailleurs le Conseil Municipal prend note qu'il y a lieu de revoir le Régime indemnitaire RIFSEEP dans les meilleurs délais pour permettre à tous les agents d'en bénéficier puisque les agents intégrés après le 01.01.2019 ne peuvent y prétendre sans harmonisation des régimes appliqués dans chacune des communes historiques.

SITUATION DE L'EOLIEN SUR LA COMMUNE

Monsieur Claude Redien commente le bilan des dossiers éoliens (réalisés et en projet).



Les élus échangent sur les nombreuses installations déjà réalisées et très localisées sur le Centre Ouest et notamment sur le Pays Mellois, le sud de la Région Aquitaine n'étant pas encore impacté.

Monsieur Redien indique qu'une réunion aura lieu avec les services de la Préfecture, fin mars au sujet de ce dossier.

Il indique que sollicités pour émettre un avis, les Conseils Municipaux des communes historiques concernées par les projets ont ainsi délibéré : Tillou ne souhaite pas d'installation supplémentaire, La Bataille a donné un avis favorable au projet et Crézières s'est opposée aux 3 projets en cours (1 autour du village et les 2 autres au sud Crézières). Plusieurs communes voisines ont, elles, émis des avis favorables.

Après plusieurs échanges où l'aspect financier est également évoqué, Monsieur le Maire considère qu'il conviendrait de témoigner auprès des services préfectoraux qu'il ne faut pas aller au-delà des 76 éoliennes comptabilisées sur notre territoire (44 installées et 32 acceptées). L'avis d'un Conseil Municipal peut être entendu et pris en compte. Il faudrait un avis général mais il est rare que la commune concernée et les communes voisines soient du même avis. Si l'avis était unanime, Madame le Préfet aurait probablement du mal à aller à l'encontre.

Monsieur Claude Redien précise que certains dossiers déposés auprès de la Préfecture, ne seront pas concrétisés car certains porteurs de projet font des promesses sans volonté réelle de réaliser une opération, mais bien pour bloquer un éventuel concurrent.

A la question posée par Madame Couarraze, Monsieur Claude Redien répond que suite à la suppression des Zones de Développement Eolien en 2012, le schéma de développement devenu caduc, n'a pas été renouvelé.

Elle regrette vivement que la zone rurale soit appauvrie par l'éolien, la création de bassines et que le paysage et le territoire subissent une telle pollution visuelle.

Après un large débat, le Conseil Municipal par 32 voix (1 contre, 1 abstention) se déclare plutôt favorable à l'éolien mais témoigne d'une réelle saturation locale et émet à ce titre, un avis défavorable aux nouvelles sollicitations sur la commune.

BILAN DE L'ACTIVITE 2018 DU CENTRE DE SECOURS DE CHEF-BOUTONNE

Monsieur Patrick Coirault ancien pompier volontaire présente comme chaque année, le bilan de l'activité du centre de secours de Chef-Boutonne de l'année passée par ailleurs commenté lors de la cérémonie publique annuelle de la Sainte Barbe. Il est à retenir notamment, que 448 interventions ont été effectuées en 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjointe chargée de l'Animation indique que les journaux « Couleurs à la Une » seront prochainement imprimés pour une distribution en fin de semaine.

Madame Emilie Baudrez adjointe chargée de la Communication est toujours dans l'attente des retours de l'imprimeur pour la mise en page du journal « Couleurs Boutonne ». Elle témoigne de ce fait, de la difficulté à maintenir la date de parution initialement prévue.

Plusieurs réunions sont annoncées à savoir :

Monsieur Joël Proust adjoint chargé du Patrimoine, **Monsieur Claude Redien** chargé des Finances, **Monsieur le Maire** chargé des Ressources Humaines. Il en profite pour annoncer l'arrivée de Madame Angélique Boursier Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, qui remplace numériquement Madame Maud Leray. **Madame Nicole Bettan** annonce la prochaine réunion le 25 Mars, du conseil d'administration du CCAS dont elle est la vice-présidente.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Organisation de la poursuite des échanges dans le cadre du Grand débat lors d'une 2^{ème} réunion ce mardi 05 mars
- Rappel de l'invitation à la cérémonie de signature des conventions avec les citoyens volontaires retenus par la gendarmerie dans le cadre de l'opération « Participation Citoyenne », Vendredi 08 mars à 18 heures en présence des services préfectoraux.
- Dimanche 17.03 9h30 Marche Patrimoniale avec M. Buffeteau architecte, missionné par la Commune pour accompagner les administrés pour le respect de la démarche Sites Patrimoniaux Remarquables, dans le cadre de leur projet.
- Point sur la disponibilité des élus pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion des Elections européennes le 26.05
- Réponse est donnée à Monsieur Vaslin quant à la situation administrative de Madame Mathé en disponibilité suite à une interrogation téléphonique qu'il a reçue. Monsieur le Maire rappelle les règles de la FPT en la matière.
- Réponse est donnée à Madame Ginette Haye au sujet d'un aménagement de trottoir qui sera soumis à la commission Patrimoine

Monsieur Claude Redien rappelle la réunion publique organisée à Tillou, le 21.03 Tillou dans le cadre de l'inventaire des haies de la commune.

La séance est close à 23h20.

Ainsi délibéré, le 04 Mars 2019, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET